

République Française**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Département des****Pyrénées-Atlantiques****Nombre de membres****En exercice : 07****Présents : 07****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE HAUX****Séance du 1^{er} octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de HAUX s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par courrier le 26 septembre 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mesdames BONNEAU Aurélie, ETCHEBEST Catherine, LABORDE CARAMINOT Béatrice, THORIGNY Bernadette

Messieurs BIDART Raymond, CARRICART Pierre, PICOT Jean

Madame LABORDE CARAMINOT Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération n°10 : Motion d'opposition à l'utilisation intensive de la biomasse forestière du Sud-Ouest pour produire du carburant

- Vu la multiplication de projets qui envisagent d'utiliser la biomasse forestière du sud-ouest pour des projets de production de carburant et répondant à la demande citoyenne légitime de prise de position des communes concernées, et notamment celle des communes rurales et forestières
- Après étude et discussion autour du projet dit « E-CHO » porté par l'entreprise Elyse Energy et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand Sud-Ouest
- Considérant que la préservation durable de la forêt, par ailleurs déjà largement exploitée, comme bien commun est une priorité
- Considérant que la forêt, et notamment la forêt diversifiée, joue un rôle crucial contre le dérèglement climatique en absorbant du CO₂, en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau
- Considérant que l'approvisionnement en bois de ces projets ne prend pas en compte les filières économiques existantes
- Considérant que les besoins cumulés de ces projets compromettent les dispositions et chartes engagées entre les communes et les organismes publics en matière de régénération naturelle, de protection des feuillus, et de gestion durable de la forêt
- Considérant que dans le cadre du dérèglement climatique la priorité n'est pas au développement du transport aérien
- Considérant les besoins considérables en eau et en électricité de ce type de projet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se déclare DEFAVORABLE au type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant et exprime SON OPPOSITION au projet industriel E-CHO porté par l'entreprise Elyse Energy.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à HAUX le 01/10/2025.

Le Maire,
Pierre CARRICART

